

PROJET - DÉLIBÉRATION

Objet : Attribution des subventions

Madame la Présidente présente au Conseil communautaire les **demandes de subventions 2024 pour les associations**, comme elles ont été examinées et validées en Commission des Finances du 12/03/2024.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité (ou selon le vote suivant : ... voix pour, voix contre et abstentions)**, au vu des motivations formulées :

- **d'ACCORDER les subventions suivantes** sur l'année 2024 :

AVMP	2 000,00
CINÉ QUA NON	5 000,00
ÉCOLE MUSIQUE DE D'ARTAGNAN	9 000,00
ÉPICERIE SOCIALE & LAEP VIC ACCUEIL	5 000,00
PENTECOTAVIC	13 000,00
TEMPO LATINO	6 500,00
CHAMBRE DES MÉTIERS	2 784,00
D'ARTAGNAN CHEZ D'ARTAGNAN	3 200,00
AMIS DES ORGUES	350,00
Route Européenne d'Artagnan	1 000,00
ADOM TRAIT D'UNION	1 500,00
ADRASEC 32	476,00
COSACA	750,00

- **PRÉCISE que les crédits nécessaires** au paiement de ces subventions sont inscrits au BP 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

La Présidente, Barbara NETO,

Fait et délibéré, le 27 mars 2024.